



DECISION N°2024-S21

**Sant Jordi 2024 - contrat d'engagement avec
Monsieur Jean-Christophe Gary**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer une conférence à l'occasion des festivités de la Sant-Jordi 2024 ;

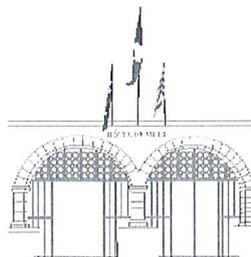
DÉCIDE

Article 1

De conclure un contrat d'engagement avec Monsieur Jean-Christophe Gary, ci-après désigné « auteur », pour assurer une conférence, le samedi 27 avril 2024 à 15 heures, au salon du livre organisé au couvent des Dominicains de Perpignan, dans le cadre des festivités de la Sant Jordi.

Article 2

La Ville de Perpignan, ci-après désignée « l'organisateur », s'engage à verser à l'auteur, en contrepartie de son intervention et sur présentation d'une note d'honoraires ou d'une facture, une rémunération d'un montant de 229 € net (deux cent vingt-neuf euros) pour une conférence d'une durée d'environ 2 heures.



En tant que diffuseur, la Ville s'acquittera d'une contribution de 1% de la rémunération versée à l'auteur ainsi qu'une contribution au titre de la formation professionnelle au taux de 0,10%.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **13 MAI 2024**

ID Télétransmission : **066-216601369-20240513-190577-AU-1-1**

Accusé reçu le : **13 MAI 2024**

Affiché le : **13 MAI 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

